

LA FORMATION

Durée :

700 heures sur les deux ans de formation

Rythme d'alternance :

2 semaines en entreprise, 2 semaines en UFA

Enseignement Général

- Culture Générale
- Anglais
- Mathématiques et Sciences Physiques

Enseignement Professionnel

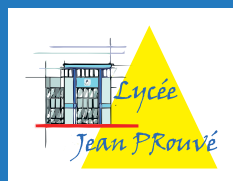
- Sciences et confort du bâtiment, matériaux (étude des ouvrages)
- Structure et fonctionnement de l'entreprise, économie, marchés, préparatoire et suivi de chantier (étude techniques/ économique)
- Études et travaux, essais, mesures, contrôles

Quelles conditions pour accéder à la formation ?

- Être titulaire d'un bac technologique STI2D ou général ; bac pro TB2E / Aménagement Finition
- Signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur
- Être âgé entre 16 à 30 ans
- Être déclaré apte physiquement au travail à effectuer en entreprise (visite médicale d'embauche obligatoire)

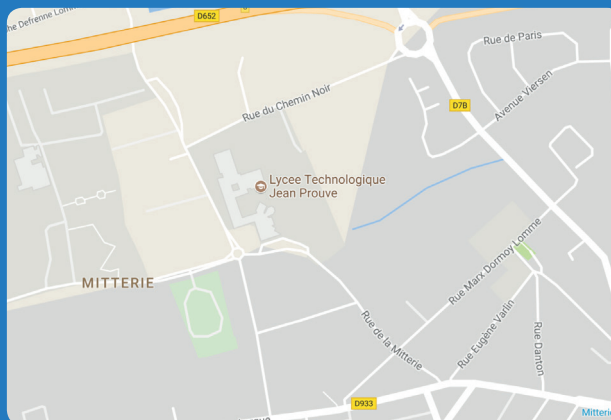
Quelle poursuite d'étude ?

- Licence pro bâtiment et construction spécialité chargé d'affaires en peinture, aménagement et finition
- Licence pro bâtiment et construction spécialité maintenance et réhabilitation



NOS AUTRES FORMATIONS EN APPRENTISSAGE

- BTS Bâtiment
- BTS Travaux Publics
- BTS Métiers du Géomètre - Topographe et de la Modélisation Numérique
- BTS Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques



Tél. : 03 20 22 83 85

Fax : 03 20 22 15 80

ufa.prouve@ac-lille.fr
ce.0595786u@ac-lille.fr

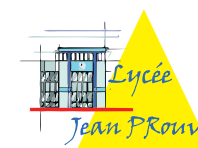
2 rue de Lompret
59463 LOMME cedex



BTS

*Finition et Aménagement
du Bâtiment : Conception
et Réalisation*

APPRENDRE AUTREMENT AVEC L'APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

L'aménagement du bâtiment concerne son isolation intérieure et extérieure, son cloisonnement, la mise en place de plafonds, faux-plafonds et de planchers techniques. La finition du bâtiment comprend le traitement des supports (plâtre, bois et dérivés, enduits divers, etc ...) à l'intérieur et à l'extérieur ainsi que la pose de revêtements sur plafonds, murs, cloisons et sols.

Le titulaire de ce diplôme peut s'insérer dans une entreprise de construction et de rénovation de toute taille relevant du second œuvre du bâtiment : peinture, plâtrerie, vitrerie, revêtements muraux et de sol, aménagement intérieur.

Il peut y assurer l'assistance du chef d'entreprise, la conduite et l'encadrement de travaux. Parmi ses attributions figurent l'élaboration de dossiers techniques et économiques, la préparation, la conduite et la gestion de chantiers. Il peut également exercer des fonctions commerciales. Il travaille en relation constante avec les personnels de l'entreprise, les clients et les autres corps d'état.

Exemples de métier

Chef d'une équipe de second œuvre, chargé d'affaires, métreur, ...



GUILLAUME - 19 ans

Conductrice de travaux, j'organise et je fais le suivi des chantiers. Je suis en relation avec la clientèle. Je fais toujours un peu de mise en œuvre car pour savoir de quoi on parle avec les ouvriers, je considère qu'il faut savoir faire. Je gère mes chantiers sur le plan technique et économique. Je propose les solutions pour éviter la déperdition thermique, pour assurer un confort acoustique. Je réponds aux appels d'offre.

J'ai une préoccupation constante : la sécurité du chantier.

FUTUR(E) APPRENTI(E)

Quels atouts pour les jeunes ?

- Acquérir une expérience professionnelle (plus de la moitié de la formation se déroule en entreprise).
- Associer la théorie acquise au CFA et la pratique du métier en entreprise.
- Bénéficier de l'encadrement d'un maître d'apprentissage (personnel expérimenté).
- Préparer un diplôme de l'Éducation nationale.
- Être rémunéré.
- Bénéficier d'aides financières aux apprentis(e)s (ex. : Aide de 500€ au permis de conduire sous condition...).

	MOINS DE 18 ANS	18 ANS À 20 ANS	21 ANS À 25 ANS	26 ANS ET PLUS
1 ^{ère} année d'exécution du contrat	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 ^{ème} année d'exécution du contrat	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 ^{ème} année d'exécution du contrat	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

Exonération du paiement des cotisations salariales jusqu'à 78% du SMIC.
Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles.
Barème spécifique pour la fonction publique.
Contacter le coordonnateur pédagogique apprentissage pour des simulations de coûts pour les employeurs.

Quels engagement pour l'apprenti(e) ?

- Effectuer le travail confié par l'employeur.
- Suivre les cours dispensés au CFA et faire le lien avec les vécus en entreprise.

Quel statut ?

- Vous êtes salarié(e) et à ce titre vous bénéficiez d'un salaire, de congés payés, de la sécurité sociale, de la retraite.
- Vous ne payez pas les coûts de formation.

FUTUR EMPLOYEUR

Quels atouts pour les employeurs ?

- Bénéficier avec l'apprentissage d'un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
- Investir sur l'humain pour l'avenir de votre entreprise et de la profession.
- Bénéficier d'avantages fiscaux liés à l'embauche d'apprentis :
 - la formation est gratuite.
 - aide unique de l'État, pour les entreprises de moins de 250 salariés qui embauchent un(e) apprenti(e) de niveau inférieur ou égal au Bac (au maximum 4125€ lors de la première année d'exécution du contrat, puis pour les années suivantes : au maximum 2000€ et 1200€).
- Bénéficier de la réduction des cotisations patronales.

Pour en savoir +, rendez-vous sur :

cfa-ac-lille.fr

Quels engagements pour les employeurs ?

- Désigner un maître d'apprentissage.
- Proposer à l'apprenti(e) des activités en lien avec la formation et le diplôme.
- Rester en relation avec le CFA (suivi pédagogique et assiduité).
- Rémunérer l'apprenti(e).

